

NOTE DE REVUE DE RAP POUR LES OPERATIONS DU SECTEUR PUBLIC

1. DONNÉES DE BASE					
a. Données du projet					
Titre du projet : PROJET D'APPUI A LA STRATEGIE DE CROISSANCE ACCELEREE ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE (SCADD)					
Code du projet: P-KM-KF0-007		Numéro du don : 5900155004301			
Type de projet : Appui institutionnel	Secteur: Multi-secteur				
Pays: Union des Comores		Catégorisation environnementale (1-3) : 3			
Étape du traitement	Évènement clés (prêt)			Date de décaissement et de clôture (prêt)	
Date d'approbation : 21/11/2013	Montants annulés : Néant			Date initiale de décaissement :	
Date de signature : 07/01/2014	Financement complémentaires :			Date initiale de clôture : 31/12/2015	
Date d'entrée en vigueur : 07/01/2014	Restructuration : S/O			Délai révisé du décaissement : S/O	
Date d'entrée en vigueur du 1 ^{er} décaissement : 07/01/2014	Prorogations (préciser les dates) : S/O			Date de clôture révisée : S/O	
Date réelle du 1 ^{er} décaissement : 10/12/2014					
b. Sources de financement					
Sources de financement (MUC)	Montant approuvé (MUC) :	Montant décaissé (MUC) :	Pourcentage décaissé (%) :		
Prêt :	S/O				
Don :	241 000	123 887,94	51,41		
Gouvernement :	S/O				
Autres (ex. Cofinanciers) :	S/O				
TOTAL :	241 000	123 887,94	51,41		
Cofinanciers et autres partenaires extérieurs :					
Organisme(s) d'exécution et de mise en œuvre :					
c. Responsable du projet au sein de la Banque					
Fonction	A l'approbation		A l'achèvement		
Directeur régional	G. NEGATU		G. NEGATU		
Directeur sectoriel	S. TAPSOBA		D. MUKETE		
Responsable sectoriel	J. WAHOME		W. ABIOLA		
Coordinateur d'activités	F. TEUFEL		R. LAKOUE DERANT		
Coordonnateur d'activités suppléant					
Chef de l'équipe du RAP			R. LAKOUE DERANT		
Membres de l'équipe du RAP			J.D. MUKETE G. NEGATU W. ABIOLA		
d. Données des Rapports					
Date du RAP : 5/5/2016					
Dates de la mission du RAP :	De : 29 janvier 2016		Au : 8 février 2016		
Date de RAP-EVN : 14 juin 2016					
Évaluateur1/consultant1 : Stephen Cunningham			Évaluateurs2/consultant2 :		

2. DESCRIPTION DU PROJET

Résumé élaboré à partir du rapport d'évaluation incluant les addendum/corrigendum ou accord de prêt, et prenant en compte toutes les modifications survenues au cours de la mise en œuvre.

a. **Bien-fondé du projet et Impacts attendus:**

Décrire brièvement et de façon précise le bien-fondé du projet/programme (problème/question devant être traité), les impacts attendus et les bénéficiaires visés (ceux directement ou indirectement affectés). Mettre en évidence tous les changements apportés en cours d'exécution.

Le cadre de la politique macro-économique des Comores sur la période 2010-2014 était fourni par le Document de Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté (DSCR). Même si ce DSCR a connu certains résultats positifs, l'on estime que "la croissance est restée en deçà du niveau espéré pour résorber substantiellement la pauvreté". Et le gouvernement a donc développé un nouveau cadre pour la période 2015-2019 intitulé "Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable –SCADD".

Le projet de la BAD était un projet très simple conçu pour fournir un appui ciblé dans le développement de la SCADD en abordant le problème de la fragilité du pays notamment en termes de sa stabilité politique. En effet, depuis son indépendance en 1975, l'histoire de l'Union des Comores est marquée par une faible intégration nationale, avec plusieurs coups d'états et des crises récurrentes. Cette fragilité est un facteur important dans la faiblesse des institutions, les résultats économiques médiocres et la situation sociale tendue. Le projet était donc bien fondé.

Deux grands impacts étaient attendus du projet:

1. aider à intégrer cette problématique de la fragilité dans la SCADD
2. renforcement des capacités des services du Ministère pour la mise en œuvre des réformes de la gestion des finances publiques.

Les bénéficiaires directs étaient les cadres des départements gouvernementaux concernés mais les bénéficiaires ultimes étaient la population entière des Comores car la réussite de la SCADD qui a pour objectif, entre autres, de "renforcer les fondements d'une croissance économique, forte, viable, durable, équitable et inclusive" et "d'améliorer la qualité de vie de la population et garantir l'équité dans l'accès aux services sociaux de base".

Pour atteindre ces objectifs, le Gouvernement a mis en place une triple stratégie basée sur la SCADD et aussi sur une stratégie d'amélioration de la gouvernance et de la gestion stratégique de l'Etat (et sur une stratégie de création d'emplois et d'amélioration de l'accès aux services sociaux de base de qualité). Les deux premiers éléments sont concernés par ce projet de la BAD.

Le grand changement apporté en cours d'exécution concerne la non-réalisation de l'élément du projet concernant la gouvernance en termes de gestion des finances publiques.

b. **Objectifs et Effets attendus:**

Décrire de façon concise et claire les objectifs prévus, les effets relatifs ciblés et les bénéficiaires visés, en mettant en évidence d'éventuelles modifications/révisions.

L'objectif était de contribuer à la préparation de la Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable (SCADD) sur les Comores.

Pour ce faire, le projet se résumait à la fourniture d'une assistance technique (AT) dans deux domaines:

1. Une évaluation de la fragilité du pays sur les plans socioéconomique, politique et en matière de gouvernance. Cette évaluation devait permettre d'assurer que la SCADD adresse la fragilité du pays.
2. Un appui au Ministère des Finances d'améliorer la transparence, l'efficacité, et l'efficacité de la gestion des finances publiques avec pour effet un renforcement de capacités des acteurs clés aux niveaux centraux et des îles.

Les bénéficiaires et la modification sont tels que mentionnés dans la section précédente.

c. Produits et bénéficiaires visés:

Décrire clairement et de manière concise les extraits attendus et bénéficiaires relatifs ciblés, en mettant en évidence d'éventuelles révisions.

En ce qui concerne la question de la fragilité du pays, les extraits attendus de l'Assistance technique (AT) se résumaient à un rapport avec un diagnostic sur le niveau et le degré de fragilité sur les différents plans socioéconomique, politique et en matière de gouvernance. Ce rapport devait présenter une évaluation de la fragilité du pays en se basant sur le "Partenariat de BUSAN" pour lequel le soi-disant 'New Deal' a défini cinq Objectifs de Renforcement de l'Etat et de la Consolidation de la Paix (ORC) ou Peacebuilding and Statebuilding Goals (PSG) comme fondement de l'action. Ces objectifs concernent la légitimité des politiques, la sécurité, la justice, les fondements économiques et les revenus et les services. Sur cette base, le rapport devait aider à mettre en place une matrice consolidée des fragilités du pays tout en présentant des matrices désagrégées en tenant compte des fragilités liées aux 5 PSG.

En ce qui concerne la gestion des finances publiques, les extraits attendus étaient en termes d'AT aux différentes directions du Ministère des Finances. Cette assistance devait permettre à la Vice- Présidence chargée du Ministère des Finances de poursuivre les réformes des finances publiques avec pour résultats précis (entre autres):

- un accompagnement dans la préparation et mise en œuvre du budget 2014 et la préparation du budget 2015
- des appuis techniques dans le processus d'opérationnalisation de l'Administration générale des impôts et des domaines (AGID), du comité budgétaire, du comité de trésorerie, de la Direction Nationale du Contrôle des Marchés Publics (DNCMP) et de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP).

Cette assistance devait renforcer les capacités des acteurs clés aux niveaux centraux et des îles.

Les bénéficiaires directs étaient donc ces acteurs clés, ainsi que les membres de l'équipe chargée du développement de la SCADD, les bénéficiaires ultimes étant toujours la population dans son ensemble.

La révision importante concerne l'abandon de l'AT visant les finances publiques.

d. Principales activités/Composantes:

Décrire clairement et de manière concises les principales activités/composantes, y compris les éventuelles révisions.

1. Une évaluation de la fragilité du pays sur les plans socioéconomique, politique et en matière de gouvernance.
2. Un appui au Ministère des Finances d'améliorer la transparence, l'efficacité, et l'efficacité de la gestion des finances publiques

3. ÉVALUATION DES PERFORMANCES DU PROJET (APPRÉCIATION DE L'ÉVALUATEUR)

PERTINENCE

a. Pertinence de l'objectif de développement du projet :

Évaluation de la pertinence ex-ante et ex-post (y compris pendant la mise en œuvre). La pertinence de l'objectif de développement (à l'évaluation ex-ante et au moment de la post-évaluation) en termes d'alignement avec les priorités de développement du pays et les besoins de bénéficiaires (y compris tout ajustement ayant été apporté au projet au cours de sa mise en œuvre), les stratégies sectorielles applicables de la Banque, la stratégie pays ou régionale de la Banque et les priorités générales de la Banque. L'évaluation de la pertinence consistera à examiner également dans quelle(s) mesure(s) l'objectif de développement a été clairement indiqué et axé sur les effets ainsi que le réalisme des effets escomptés dans le contexte du projet.

Le RAP a noté la pertinence à 4; la revue confirme cette note de 4.

Le développement de la SCADD était un élément central dans la construction du nouveau cadre macro-économique pour les Comores. Un projet en appui à ce développement était très pertinent lors de sa formulation et le reste actuellement. Toutefois, pour le RAP, l'évaluation de la fragilité était le principal appui du projet et l'appui au Gouvernement afin d'améliorer la gestion des finances publiques n'était qu'un appui secondaire. Une telle vision en appui principal et secondaire n'apparaît pas dans le document de projet et semble être une interprétation a posteriori. Elle n'a pas d'impact sur la pertinence de l'objectif de développement et l'on la mentionne ici simplement par rapport au RAP.

b. Pertinence de la conception du projet (de la phase d'approbation à l'achèvement)

L'évaluateur devrait à partir de la reconstruction de la théorie de changement ou de la logique d'intervention du projet, apprécier la pertinence de la conception du projet indépendamment de l'évaluation faite dans le PCR. Il commentera la conclusion du RAP sur cette section, et apportera un jugement sur la pertinence de la conception du projet, couvrant le bien-fondé de la conception du projet et l'opportunité des ajustements éventuels, aux solutions techniques pour garantir la réalisation des résultats escomptés (chaîne de résultats), la cohérence du cadre du résultats et la pertinence des indicateurs, l'adéquation de l'évaluation des risques, les mesures de protection environnementales et sociales, et les dispositions de mise en œuvre. Pour les Opérations d'Appui aux Programmes (OAP), l'évaluateur examinera la pertinence des mesures préalables, du dialogue sur les politiques et du niveau auquel l'opération aurait pu être davantage en faveur des pauvres dans sa conception.

Le RAP a noté cet élément à 3; la revue trouve cette note trop optimiste et propose 2.

L'objectif principal était de fournir une contribution au développement de la SCADD avec comme impact final l'adoption de cette stratégie. Toutefois il est évident que deux AT en fragilité et en appui à la gestion financière n'étaient pas suffisantes seules à assurer cette adoption et il est donc important de faire la part des choses. Même si la chaîne des résultats est arrivée au bout avec effectivement l'adoption par le Gouvernement de la SCADD, il n'empêche que la conception du projet n'a pas réuni les conditions nécessaires pour assurer la réalisation des deux AT prévues. La revue est d'accord avec le RAP que ce problème découle d'une sur-estimation des capacités de la cellule d'exécution du projet, ce qui a par la suite impacté négativement sur la mise en œuvre du projet. Dans un vaste projet, un tel problème peut être difficile à corriger mais lorsque le projet se résume à deux AT il est difficile de croire que la conception était satisfaisante lorsqu'une seule des deux se réalise.

EFFICACITE

c. Efficacité dans la réalisation des effets (réalisations):

Évaluation du niveau d'atteinte des résultats escomptés (à partir du cadre logique) en se basant sur le dernier rapport sur l'État d'Exécution et les Résultats (EER) et en utilisant des éléments de preuves (données probantes) directs et indirects sur les réalisations ou les réalisations attendues. Chaque résultat devrait être soutenu par multiples lignes d'éléments de preuve provenant de sources différentes (au moins 2). En absence de données suffisantes (comme preuves directes), des éléments de preuves indirectes (comme les extraits et des processus pertinents de la chaîne de causalité) devraient être utilisés en particulier dans l'évaluation de la mesure dans laquelle les résultats/objectifs devraient être atteints. L'absence de données suffisantes pour évaluer l'efficacité doit être indiquée (et décrite en détail au niveau de la qualité du RAP). La notation du RAP devrait également être indiquée dans cette section.

Le RAP propose une note de 3; la revue propose 2

Le projet devait avoir 2 effets:

- Effet 1: La SCADD prendra compte de la fragilité du pays
- Effet 2: La capacité de gestion des finances publiques est améliorée en vue de l'exécution de la SCADD

Le premier effet était pour assurer que la SCADD soit alignée au « New Deal » et le deuxième que la SCADD soit alignée avec les réformes en gestion des finances publiques.

Seul l'effet 1 a été réalisé. Pour le RAP, celui-ci était l'effet principal du projet et le fait qu'il soit réalisé justifie une note de 3. Mais si la finalité du projet était simplement d'assurer la prise en compte de la fragilité dans la SCADD, pourquoi avoir prévu deux AT? Un seul appui en fragilité aurait suffi. Pour la revue, l'amélioration de la capacité de gestion des finances publiques était un élément important pour la mise en œuvre de la SCADD et finalement à quoi sert ce genre de stratégie si cette capacité fait défaut? C'était justement une des faiblesses identifiées dans la DSCR que la SCADD remplaçait. Donc pour la revue, même si l'effet 1 peut être considéré comme l'effet principal, l'absence du deuxième effet est un manquement important qui tire la note vers le bas.

d. Efficacité dans la production des extraits:

Évaluer le niveau de réalisation des extraits (y compris pour les prêts programmes le niveau d'exécution des mesures complémentaires nécessaires à leur mise en œuvre, notamment la sensibilisation du public, dialogue sur les politiques et de disposition institutionnelles par exemple). Pour ce faire, l'évaluateur doit porter son jugement sur la base des résultats du dernier rapport sur l'Etat d'Exécution et les Résultats (EER) du projet. Il indiquera, en se basant sur des **éléments preuves de sources différentes (au moins deux)**, le degré de couverture et de discussion par le RAP des extraits du projet (prévus-réels) ainsi que les raisons d'éventuels écarts.

Le RAP donne une note de 3; la revue propose 2

Le projet n'avait que 2 produits à fournir:

Produit 1: Un rapport sur la fragilité avec un plan d'action pour la mise en œuvre du « New Deal »

Produit 2: Un appui technique menant à la mise en œuvre des réformes de la gestion des finances publiques

Le premier produit a été livré conformément aux termes de référence. La version finale de la SCADD (Union des Comores, 2014) inclut les éléments-clés de ce produit et traite de la question de la fragilité à plusieurs endroits dans le document stratégique.

Toutefois le deuxième produit n'a jamais été livré à cause des difficultés de recrutement de l'Assistance Technique. Pour le RAP, le premier produit était le plus important mais pour les raisons déjà exposées ci-dessus, la revue n'est pas en accord considérant que le deuxième produit était un élément important, d'autant plus que le nombre de produits était déjà très réduit.

e. Résultats de développement du projet:

Évaluer les progrès que le projet a réalisés dans le sens de l'atteinte de son objectif de développement devrait conduire à une note qui combine les notations établies pour les effets et les produits suivant une méthodologie recommandée dans la Note d'orientation du personnel en matière de préparation des RAP et de notation (pour plus de détails, voir lignes directrices au personnel sur l'établissement de rapport sur l'état d'exécution et les résultats (EER) des opérations du secteur public).

Il ressort du RAP une note de 3 et de la revue une note de 2

Le RAP met l'emphase encore une fois sur le seul élément de la préparation de la SCADD alors que la revue estime que le projet, via les deux Assistances Techniques, avait vocation d'aller au-delà de la préparation du document stratégique et aider à renforcer les bases pour sa mise en œuvre.

f. Bénéficiaires:

En se basant sur des éléments à preuve, l'évaluateur portera son jugement sur le réalisme du nombre total de bénéficiaires que le projet a couverts par catégorie et par sexe.

La revue propose une note de 2

Vu la nature du projet il est difficile d'évaluer cet aspect. Le RAP se contente d'identifier l'ensemble de la population comorienne comme étant les bénéficiaires du projet. Cette vision peut être justifiée si on se

limite à la seule préparation de la SCADD. Mais il y a aussi la préparation pour la mise en œuvre de la stratégie à prendre en considération. Et il y a un autre élément important: même si la population dans son ensemble représente la cible bénéficiaire ultime de la SCADD, le projet d'appui de la BAD visait aussi les bénéficiaires plus directs en terme notamment des cadres du Ministère des Finances et ceux-là n'ont certainement pas bénéficié vu la non-réalisation des appuis prévus à leur égard.

g. Effets imprévus additionnels (positifs et négatifs, pas pris en compte dans le cadre logique):

Ils comprennent le genre, le changement climatique, les questions sociales et socio-économiques. Evaluer le degré d'importance des résultats additionnels et importants énoncés ou non couverts par le RAP. La revue devra également se prononcer sur la couverture par le RAP de ces résultats.

S/O - le RAP n'identifie aucun effet additionnel

EFFICIENCE

h. Respect du calendrier :

Évaluer dans quelle mesure le calendrier d'exécution initial du projet a été respecté en se basant sur une comparaison de la durée prévisionnelle et de la durée réelle d'exécution, à compter de la date d'entrée en vigueur. Pour les prêts programmes les décaissements à temps des tranches sont évalués suivant cette même méthodologie.

La revue confirme la note de 4 du RAP

Bien qu'il soit strictement vrai que le projet d'appui à la SCADD s'est exécuté sur 25 mois comme prévu, cet indicateur est un peu trompeur vu que seulement la moitié (à peu près) du projet a été exécutée.

i. Efficience dans l'utilisation des ressources:

Évaluer l'exécution physique (basée sur les livrables) par rapport aux ressources utilisées (basées sur les engagements cumulés) à la phase d'achèvement pour tous les bailleurs de fonds du projet (Banque, Gouvernement, et autres). Ce critère ne s'applique pas aux prêts programme, vu que souvent il n'y a pas de lien direct entre les produits et les montants décaissés.

Le RAP propose une note de 3; la revue de 2

La revue ne dispose pas d'un CLAR pour ce projet mais uniquement de la demande du pays au titre de la demande d'assistance technique (Coopération Union des Comores - Banque Africaine de Développement, 2013). Le RAP n'explique pas comment a été calculé le taux de 70% pour la réalisation matérielle des produits du CLAR. Mais encore une fois, il semble probable qu'il s'agit d'une pondération des produits introduite à posteriori par l'équipe du RAP. Vu le niveau de décaissement et vu le budget proposé dans la section 8 (page 5) de la demande d'assistance technique, il semblerait que seul l'étude sur la fragilité ait été réalisée. On sait que l'AT pour la gestion des finances publiques n'a pas eu lieu et apparemment la composante 1.3 concernant les ateliers a connu le même sort. Il est difficile de penser que la réalisation d'une composante sur les 3 prévues représente un taux de 70%, même si l'on est en accord que la composante réalisée était la plus importante.

j. Analyse coût- bénéfice:

Évaluation du degré d'obtention des résultats de développement à temps, et dans quelles mesures les coûts ont été efficaces et ont été fournis de la manière la plus efficiente. La notation du RAP devrait être commentée. L'évaluateur devra vérifier si les avantages du projet (réalisés ou dont la réalisation est escomptée) excèdent les coûts effectifs. Pour ce faire, les éléments de preuves/évidences se baseront essentiellement sur une comparaison entre les Taux de Rentabilité Economique (TRE) calculés lors de l'évaluation/ de la revue à mi-parcours et à l'achèvement. En commentant les notations de RAP, le degré d'utilisation des sources sur les éléments de preuves justifiant la note accordée devrait être pris en compte. L'évaluateur devra s'assurer de la validité des hypothèses de calcul et que c'est le même modèle qui a été utilisé pour les calculs des différents TRE. Pour les prêts au programme ou le cas calcul du TRE n'est pas approprié, l'évaluation pourrait se faire si cela est possible par rapport à la contribution des réformes politiques à la croissance économique. En cas d'insuffisances de preuves, une note appropriée sera ainsi attribuée.

S/O

k. État d'avancement de l'exécution:

Évaluer l'appréciation du RAP sur l'état d'avancement de l'exécution (EE) à partir du dernier EER actualisé en tenant compte de l'ensemble des critères applicables à l'EE. Il s'agit notamment : i) de la conformité aux engagements (conditions du projet, sauvegardes environnementales et sociales et respect des recommandations d'audit) ; ii) des systèmes et procédures du projet (passation de marchés, gestion financière, suivi et évaluation) ; iii) de l'exécution et le financement du projet (décaissements, engagements budgétaires, financement de contrepartie et cofinancement).

Le RAP propose une note de 3; la revue de 2

La revue confirme que le RAP est conforme au dernier EER. Toutefois comme la même personne qui a établi l'EER était aussi chef d'équipe pour le RAP, le contraire aurait été étonnant. Le RAP ne commente pas du tout cette note. La question qui se pose est toujours la même pour ce projet - quelle note accordée lorsqu'une partie importante n'a pas été effectuée.

DURABILITE

l. Viabilité financière:

Évaluer dans quelle mesure les mécanismes et modalités de financement (par exemples : tarifs, frais d'utilisateur, frais d'entretien, dotations budgétaires, autres contributions des parties prenantes, flux d'aide, etc.) ont été mis en place pour garantir un flux continu de bénéfices après l'achèvement du projet et assurer sa pérennité financière. Pour les prêts programmes l'évaluation devrait se focaliser sur la viabilité financière des réformes, ainsi que sur le dialogue sur les politiques de la Banque visant à promouvoir la viabilité financière des réformes.

La revue concorde avec la note de 3 du RAP

Le projet a appuyé la préparation de la SCADD, qui fournit un cadre macro-économique ayant pour vision de "Faire des Comores un pays émergent d'ici 2040". Bien évidemment la réussite d'une telle vision va bien au-delà de ce projet BAD mais un des objectifs globaux de la stratégie est de "Renforcer la bonne gouvernance et résilience face à la fragilité politique". L'apport du projet a été très important pour avancer vers cet objectif.

m. Durabilité institutionnelle et renforcement des capacités:

Évaluation de la contribution du projet au renforcement des capacités institutionnelles, y compris, par exemple, par l'utilisation des systèmes nationaux – qui vont favoriser la continuité des flux d'avantages liés au projet. L'instauration ou non de pratiques améliorées de gouvernance, de compétences acquises, procédures, incitations, structures ou mécanismes institutionnels développés du fait de l'opération seront prises en compte. Pour les prêts programmes, l'approche devrait intégrer une évaluation: de la contribution au renforcement des capacités pour piloter et gérer les processus de réformes politiques; de la mesure dans laquelle l'économie politique de la prise de décision a été propice aux réformes; de l'engagement du gouvernement en faveur des réformes; et de la manière dont la conception a renforcé l'appropriation nationale.

Le RAP propose une note de 4; la revue de 3

Le RAP ne dit pas grande chose sur ce point mais considère que le projet a contribué à renforcer les capacités des Comores en matière d'analyse de la fragilité. La revue n'est pas d'accord sur ce point. Le projet a surtout fourni une bonne et utile analyse de la fragilité qui a été bien utilisée par le Gouvernement pour le développement de la SCADD mais il n'y a pas véritablement de signe de renforcement de capacité dans ce domaine. Et encore moins bien sûr dans le cas de la gestion financière vu que l'activité n'a pas eu lieu. La revue avait proposé une note de 2 mais la revue de pair considère ce jugement trop sévère et propose une note de 3, ce qui a été accepté.

Pour la revue de pair : « La revue n'a pas raison de dire que la connaissance des caractéristiques et des contours de la fragilité du pays ne contribue pas à l'accroissement de ses capacités car les capacités se développent ou se renforcent à partir de connaissances appropriées ou assimilées. Il n'y a pas de

capacités sans connaissances de base. »

n. Appropriation et durabilité des partenariats:

L'évaluateur détermine l'implication effective ou non, dans le projet, des parties prenantes compétentes, la promotion d'un sens d'appropriation chez les bénéficiaires (femmes et hommes confondus) et la mise en place de partenariats fructueux avec les parties prenantes compétentes (autorités locales, organisations de la société civile, secteur privé, donateurs), tel que requis pour la pérennisation des produits du projet. Pour les prêts programmes, l'évaluation devrait mesurer la capacité du gouvernement à mener le dialogue sur des politiques ainsi que le niveau d'appui de la Banque pour l'approfondissement au processus de consultation.

Le RAP propose une note de 4; la revue de 3

L'aspect concernant la fragilité est très satisfaisant avec une très bonne appropriation via le développement du SCADD. Par contre, la non-réalisation de la partie concernant la gestion des finances publiques est une occasion manquée de renforcer la durabilité.

o. Durabilité environnementale et sociale:

Evaluer le niveau d'objectivité de la notation du RAP sur la mise en œuvre effective des mesures d'atténuation/de renforcement environnemental et social du projet conformément au plan de gestion environnementale et social (PGES), la capacité des institutions et des systèmes nationaux, ainsi que la disponibilité de financements pour garantir la durabilité environnementale et sociale de l'opération. Ce critère ne s'applique qu'au projet de catégorie I & II.

S/O (classe environnementale III)

4. ÉVALUATION DES PERFORMANCES DES PARTIES PRENANTES

a. Performance de la Banque:

(préparation/approbation, en partie s'assurer de la QAE: qualité de la supervision, achèvement): Fournir les observations sur l'objectivité des notations du RAP et de l'appréciation de l'emprunteur, et re-noter au besoin la performance de la Banque durant tout le cycle du projet (conception, mise en œuvre; achèvement) en se concentrant sur les indications des éléments de preuves du RAP en rapport avec l'ensemble des 7 critères définis dans la note d'orientation du RAP.

Le RAP propose une note de 3; la revue est en accord avec cette note

Les quatre différents IPRs montrent bien le suivi régulier de la part de la Banque. Le RAP rapporte qu'en plus il y a eu des consultations fréquentes avec les Autorités Comoriennes. Dès le début, il était évident que la deuxième composante du projet posait un problème et les missions de supervision successives abordent toujours ce point passant d'un optimisme que l'activité allait quand même se faire pour arriver enfin à son abandon. Pour le RAP c'est la conception du projet, pas suffisamment mûrie en ce qui concerne la seconde composante, qui est à l'origine du problème. Toutefois dans le cas d'un projet avec seulement deux composantes, il est un peu difficile à penser que le problème était uniquement conceptuel.

b. Performance de l'Emprunteur:

Fournir les observations sur l'objectivité des notations du RAP, et ré noter la performance de l'emprunteur durant tout le cycle du projet (conception, mise en œuvre; achèvement) en se concentrant sur les indications des éléments de preuves du RAP en rapport avec les questions définie dans la note d'orientation du RAP.

Le RAP propose une note de 2; la revue est en accord avec cette note

Le RAP identifie les capacités en acquisition limitées du CGP et la difficile collaboration entre le CGP et l'AGID comme étant les facteurs qui ont empêché le recrutement de l'ATI en appui de l'AGID et donc la réalisation de la deuxième composante du projet. Il est clair que les problèmes venaient de là.

c. Performance des autres parties prenantes:

Fournir les observations sur l'objectivité des notations du RAP, et re-noter la performance des autres parties prenantes durant la mise en œuvre et à l'achèvement) en se concentrant sur les indications des éléments de preuves du RAP en rapport avec les questions pertinents spécifiques à chaque acteurs (cofinanciers, ONG, entrepreneurs/prestataires de service etc).

Le RAP propose une note de 3; la revue propose une note de 4

Il n'y avait pas de co-financement, donc le seul élément ici concerne le prestataire de services pour l'étude sur la fragilité. Vu la performance de ce prestataire qui a été à la hauteur sur toute la ligne fournissant un produit d'une grande utilité qui a été bien intégré à la SCADD, l'évaluation trouve qu'une note de 3 sous-estime la performance et propose donc de la porter à 4.

5. SYNTHÈSE SUR LA PERFORMANCE GLOBALE DU PROJET/ PROGRAMME

a. Evaluation globale:

Résumé de l'évaluateur sur la performance globale du projet/programme sur la base des quatre volets clés du RAP (Pertinence, Efficacité, efficacité et Durabilité), et en cas de différence avec le RAP, les raisons devraient être évoquées. Au cas où les éléments de preuves accessibles (à partir du RAP ou d'autres documents) à l'évaluateur sont insuffisants, alors une note partiellement satisfaisante (à réviser) devrait être donnée jusqu'à ce qu'un REPP soit réalisé.

Le RAP et la revue sont d'accord que le projet est satisfaisant

Si on arrondit les moyennes des notes du RAP et d'évaluation on arrive à 3 dans les deux cas mais pas de la même direction. Pour le RAP, le projet est satisfaisant avec un biais vers le très satisfaisant (note moyenne précise de 3,38) alors que pour la revue le projet est satisfaisant mais avec un biais vers l'insatisfaisant (note moyenne précise de 2,67). Il y a donc un écart assez important entre le RAP et la revue qui n'apparaît pas si l'on utilise les notes arrondies. Il y a concordance sur les résultats du projet, la différence se trouve dans l'appréciation relative de ces résultats. Pour le RAP, le résultat réalisé était le plus important. La revue ne trouve aucune indication dans la conception du projet qu'un des résultats était plus important que les autres. Il semblerait donc que le RAP a adopté une approche un peu optimiste en interprétant à posteriori l'importance relative des différents résultats escomptés du projet.

b. Conception du Suivi-évaluation, Mise en œuvre et utilisation (Appréciation de l'évaluateur):

Évaluation des dépenses prévues et réelles sur la conception, la mise en œuvre et l'utilisation du système de S&E : Conception: Dans quelle mesure le système de S&E du projet a été explicite, adéquat et réaliste pour générer et analyser des données pertinentes. ; Mise en œuvre: Dans quelle mesure des données pertinentes ont été recueillies - indications dans le RAP de la mise en œuvre du S&E et son efficacité. ; Utilisation: Degré d'utilisation des données générées pour la prise de décision et l'allocation des ressources - indications dans le RAP de l'utilisation du S&E.

La revue donne une note de 2,67

Vu la taille et la nature du projet le système de S&E était simple mais largement suffisant. Il s'agissait d'indicateurs clairs dans le document de projet appuyés par les missions de supervision. Le système lui-même était performant comme indiqué par la réussite de la première composante du projet. La seule lacune se trouve dans l'utilisation des renseignements du système

a. Enseignements tirés:

Exposé succinct d'éventuels accords/désaccords avec tout ou partie des enseignements du RAP tirés à l'issue de l'analyse de la performance du projet suivant chaque critère d'évaluation (Pertinence, Efficacité, Efficience, viabilité). Les principaux enseignements pertinents (et génériques) du RAP, reformulés et/ou nouveaux sont à énumérer ici suivant chaque critère d'évaluation. Il est recommandé de se limiter à cinq enseignements au maximum en précisant pour chaque enseignement la question clés ainsi que le public cible.

E1. Non validé – Recommandation

E2. Non validé – Recommandation

1. L'enseignement principal aussi bien pour la BAD que pour le Gouvernement est que la conception du projet n'a pas suffisamment tenu compte du contexte de fragilité du pays et en conséquence n'a pas mis en place une cellule d'exécution de projet avec des capacités suffisantes.
2. Le RAP considère aussi que l'équipe de la Banque chargée du suivi du projet n'était pas suffisamment outillée de la conception à la mise en œuvre de l'opération.

b. Recommandations:

Exposé succinct d'éventuel accords/désaccords avec tout ou partie des recommandations du RAP. Les principales recommandations (nécessitant plus d'actions par l'Emprunteur et/ou la Banque) du RAP, reformulés et/ou nouvelles sont à énumérer ici.

R1. Non validé – pas assez générique

R2. Non validé – pas une recommandation mais un constat (qui est bien discutable d'ailleurs).

1. Lors de la conception, bien évaluer les capacités de la structure d'exécution du projet et organiser des formations en conséquence
2. Prévoir dans la conception la conduite à tenir lorsque les recommandations des missions de supervision successives restent sans suite pour éviter de se retrouver dans une situation dans laquelle la seule action qui reste est d'abandonner tout ou une partie du projet

7. COMMENTAIRES SUR LA QUALITÉ DU RAP ET DU RESPECT DES DÉLAIS (PONCTUALITÉ)

L'évaluation de la qualité sera basée sur tout ou une partie des critères indiqués en annexe et d'autres (le cas échéant): La qualité du RAP sera jugée très satisfaisante/exemplaires (4), satisfaisante (3), peu satisfaisante (2) ou très peu satisfaisante (1). Le respect des délais d'élaboration du RAP; jugé à temps (exemplaire = 4) ou en retard /pas satisfaisant (1). Le degré de participation de l'Emprunteur, cofinancier et du Bureau extérieur de la Banque (BE), noté comme: élevé/exemplaire (4), ou substantiel/significatif (3), ou modéré (2), ou négligeable (1).

La qualité du RAP est jugée insatisfaisante (2,38).

Le RAP est succinct et couvre suffisamment les différentes questions vu la taille et la nature du projet, mais il n'aborde pas le problème de la composante non-réalisée

La différence entre le RAP et la revue provient toujours d'une différente appréciation de l'importance relative de la seule composante réalisée. La revue est d'accord que c'était la composante la plus importante mais ce fait seul ne suffit pas pour compenser la non-réalisation des autres composantes

Le RAP a substitué, en quelque sorte, un projet B comportant une composante unique au projet initial en comportant deux et c'est ce projet alternatif que le RAP a évalué, validant ainsi l'EER du 14/12/2015 qui, aux pages 2, 3 et 4, parle pour la première fois de « l'activité principale » du projet alors que tous les autres rapports EER ont parlé de projet à deux composantes. En page 4 cet EER dit « Etant donné que l'objectif principal du projet était atteint, il n'a pas été jugé opportun de proroger cette opération ».

Le RAP inclut en annexe le dernier rapport sur l'état d'exécution et sur les résultats

La conformité du RAP avec les directives est notée 3.

Le RAP est daté du 5 mai 2016 soit moins de 6 mois après la clôture du projet le 31 décembre 2015 (4)
Le RAP semble être un produit uniquement de la Banque, la participation du pays n'est pas évidente (2)

8. RÉSUMÉ DE L'ÉVALUATION

Ceci est un résumé des notations du RAP et celles d'IDEV accompagné d'éventuelles raisons de désaccords/commentaires. Pour la dernière colonne, la section appropriée de l'examen PCR devrait être rappelée pour éviter des discussions détaillées. Lorsque l'évaluateur n'est pas en mesure de valider la note du RAP pour un critère, une justification adéquate doit être fournie. En conséquence, la note globale

du projet pourrait être «pareillement satisfaisant ».

Critères	RAP	Revue du RAP	Raisons de désaccords/Commentaires
PERTINENCE	3,5	3	
Pertinence de l'objectif de développement du projet	4	4	
Pertinence de la conception du projet	3	2	Au niveau de la conception, les capacités de mise en œuvre n'ont pas été suffisamment évaluées
EFFICACITE	3	2	
Objectif de développement (OD)	3	2	Une seule composante du projet a été réalisée même s'il s'agit de la plus importante
EFFICIENCE	3,33	2,67	
Respect du calendrier	4	4	
Efficiency de l'utilisation des ressources	3	2	Une seule composante du projet a été réalisée même s'il s'agit de la plus importante
Analyse coût -bénéfice	-	-	
État d'avancement de l'exécution (IP)	3	2	Une seule composante du projet a été réalisée même s'il s'agit de la plus importante
DURABILITÉ	3,5	3	
Viabilité financière	3	3	
Durabilité institutionnelle et renforcement des capacités	4	3	Le RAP se base uniquement sur ce qui a été réalisé mais il manque toute une partie du projet qui visait justement le renforcement des capacités
Durabilité environnementale et sociale	-	-	
NOTE GLOBALE DE L'ACHÈVEMENT DU PROJET	3,38	2,67	La différence vient de l'appréciation relative des différentes composantes du projet et donc de l'impact de l'abandon de tout sauf la première
Performance de l'Emprunteur:	2	2	
Performance de la Banque:	3	3	
Performance des autres parties prenantes	3	4	L'unique prestataire a parfaitement rempli sa mission
Qualité du RAP:		2.38	

9. PRIORITÉ POUR DES FUTURES TRAVAUX D'ÉVALUATION : RAPPORT D'ÉVALUATION DE LA PERFORMANCE DU PROJET, ÉVALUATION D'IMPACTS, REVUES PAR PAYS/SECTEUR OU ÉTUDES :

- Le projet s'inscrit dans une série et est adapté pour une évaluation en groupe
- Le projet est un cas de réussite
- Haute priorité pour une évaluation d'impact
- L'évaluation de performance est nécessaire pour des revues par secteur/pays
- Haute priorité pour une étude ou évaluation thématique ou spéciale (à spécifier)
- Le REPP est nécessaire en raison d'une validation incomplète des notations.

Principaux domaines d'intérêt dans les futurs travaux d'évaluation:

- a) Évaluation de performance nécessaire pour des revues par secteur/pays
- b) Évaluation de groupe (opérations d'appui institutionnel)
- c) Évaluation thématique (appui budgétaire ou réforme dans la gestion des finances publiques)

Action de suivi par IDEV:

Identifier des opérations du même groupe ou du même thème ; organiser un travail ou une mission de consultation permettant les travaux a), b) ou/et c).

Vérification par le Coordonnateur du RAP EVN

Approbation du Chef de

division

Sources de données pour la validation:

- Chargé du projet/Personnel de la Banque interviewé/contacté (en personne, par téléphone ou par courriel)
- Documents/rapports et base de données

Pièce jointe:

- Fiche de validation des notations de performance de la Note de revue de RAP.
- Liste de documents de référence

Le RAP

Union des Comores, 2014 "STRATEGIE DE CROISSANCE ACCELEREE ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE (SCA2D) 2015-2019" 124p - téléchargé en format pdf du site web du Gouvernement

Coopération Union des Comores - Banque Africaine de Développement (2013) "DEMANDE AU TITRE DU PROGRAMME D'ASSISTANCE TECHNIQUE ET DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DE LA FACILITÉ EN FAVEUR DES ÉTATS FRAGILES (FEF)" 17 octobre, 19p

Divers IPRs

Le document d'audit

NOTE D'EVALUATION DU RAPPORT D'ACHEVEMENT DE PROJET (RAP)

Validation des notations de performance du RAP

Echelle de notation du RAP:

Note	Explication
4	Très satisfaisant - Réalisation parfaite, aucune faille
3	Satisfaisant - La majorité des objectifs sont atteints en dépit de quelques lacunes
2	Insatisfaisant - Projet partiellement abouti. Presqu'autant de résultats que de lacunes
1	Très insatisfaisant - Très peu de réalisations et de graves lacunes
UTS	Incapable de noter
NA	Sans objet

Critères	Sous-critères	Note du RAP	Validation IDEV	Justification /Commentaires
PERTINENCE	Pertinence de l'objectif de développement du projet (OD) pendant la période d'exécution	4	4	L'objectif de développement était très pertinent au moment de la conception du projet et le reste.
	Pertinence de la conception du projet (de la phase d'approbation à la phase de clôture)	3	2	La conception du projet laisse à désirer. Un projet composé en effet de deux Assistanes Techniques dont une ne se réalise pas souffre d'un problème de conception (et d'exécution bien évidemment), notamment une sous-estimation des faiblesses des capacités de mise en œuvre, même d'un projet relativement simple
NOTE GLOBALE DE PERTINENCE		3,5	3	
EFFICACITÉ*	Niveau de réalisation des Effets			
	Effet1	3	4	L'effet 1 est réalisé à 100%
	Effet2		1	L'effet 2 n'est pas réalisé du tout
	Niveau de réalisation des produits			
	Produit1	3	4	Le produit 1 est réalisé à 100%
	Produit2		1	Le produit 2 n'est pas réalisé du tout
	Notation l'Objectif de Développement (OD)			
	Objectif de Développement			
	NOTE DE L'OBJECTIF DE DÉVELOPPEMENT	3	2	Comme le projet manque un des deux produits et donc un des deux effets, il est difficile de conclure qu'il était satisfaisant
	Degré de couverture des bénéficiaires			
	Bénéficiaire1	-	2	Pas de bénéficiaires au niveau de l'appui aux réformes de la gestion des finances publiques
	Bénéficiaire2			
	Effets imprévus ou additionnels (positifs ou négatifs non pris en compte dans la cadre logique) et leur niveau d'impact sur le projet (élevé, moyen, faible)			
	Développement institutionnel			

Critères	Sous-critères	Note du RAP	Validation IDEV	Justification /Commentaires
	Genre			
	Environnement & Changements climatiques			
	Réduction de la pauvreté			
	Développement du secteur privé			
	Intégration régionale			
	Autres (à spécifier)			
NOTE GLOBALE DE L'EFFICACITÉ		3	2	
EFFICIENCE	Respect des délais (en se collant à la date initiale de clôture)	4	4	Le délai a été respecté et donc logiquement la note est de 4. Mais ce respect est venu au prix d'un projet réduit
	Effizienz de l'utilisation des ressources	3	2	Seulement une composante du projet sur 3 prévues a été achevée, même s'il s'agit de la composante la plus importante
	Taux de rentabilité économique (à préciser si applicable)	-	-	S/O
	État d'avancement de l'exécution (à partir de l'EER actualisé)	3	2	Seulement une composante du projet sur 3 prévues a été achevée, même s'il s'agit de la composante la plus importante
	Autres critères (à spécifier)	-	-	
NOTE GLOBALE DE L'EFFICIENCE		3,33	2,67	
DURABILITÉ	Viabilité financière	3	3	La viabilité dépend de la SCADD mais ce projet ne pouvait pas faire beaucoup plus dans ce domaine
	Durabilité institutionnelle et renforcement des capacités	4	3	Il n'y a pas vraiment de signes de renforcement de capacité dans les analyses de fragilité. De plus, les autres composantes du projet qui n'ont pas eu lieu avaient justement une part importante visant les capacités
	Approbation et durabilité des partenariats	4	3	L'appropriation est très bonne pour la partie fragilité mais la durabilité aurait été renforcée si la partie gestion financière avait eu lieu
	Durabilité environnementale et sociale	-	-	
* La notation du volet efficacité est obtenue à partir de la notation de l'OD du tout dernier EER (Voir note d'orientation sur l'EER). L'appréciation des produits et effets se fera en termes de progrès réalisés vers les cibles et la note globale de l'OD est déterminée en combinant les notations établies pour les effets et les produits suivant la méthodologie définie dans la note d'orientation de l'EER. Il est donnée : Très satisfaisant (4), Satisfaisant (3), Insatisfaisant (2) et Très insatisfaisant (1).				

Critères	Sous-critères	Note du RAP	Validation IDEV	Justification
PERFORMANCE DE LA BANQUE	Identification proactive et résolution des problèmes		2	Bien que le problème du recrutement de l'AT pour la gestion financière soit

	rencontrés aux différentes phases du cycle du projet			rapidement identifié, aucune solution n'a été trouvée
	Prise en compte des leçons tirées des opérations précédentes dans la conception et l'exécution		2	Ce projet ne doit pas être le premier avec les problèmes de capacité de mise en œuvre de la contrepartie
	Participation des parties prenantes pour renforcer l'appropriation		4	Via la SCADD
	Renforcement des exigences fiduciaires et de sauvegarde		3	Bon suivi des décaissements
	Conception et mise en œuvre du système de suivi-évaluation		3	Le système dépendait de la supervision
	Qualité de la supervision de la Banque (dosage des compétences des équipes de supervision, etc)		4	Vu la taille du projet, le niveau et la qualité de la supervision étaient très satisfaisants
	Réponse aux requêtes		-	Pas d'information sur ce point
NOTATION DE LA PERFORMANCE DE LA BANQUE		3	3	
PERFORMANCE DE L'EMPRUNTEUR	Qualité de la préparation et de l'exécution		2	Toujours le même problème de non-engagement de la seconde composante
	Conformité aux engagements, aux accords et aux sauvegardes		2	Ibid
	Mise à disposition en temps opportun de la contrepartie		2	Ibid
	Réactivité aux recommandations de supervision		1	Les différents IPRs font une série de recommandations restées sans effet
	Mesures prises pour assurer la durabilité du projet		3	Intégration de la fragilité dans la SCADD
	Respect du calendrier de préparation des requêtes		2	Oui mais seulement pour la composante qui a fonctionné
NOTATION DE LA PERFORMANCE DE L'EMPRUNTEUR		2	2	
PERFORMANCE DES AUTRES PARTIES PRENANTES	Respect des délais de décaissement des cofinanciers	-	-	
	Fonctionnement des mécanismes de collaboration	-	-	
	Qualité du dialogue politique des cofinanciers (seulement pour les OAP)	-	-	
	Qualité du travail des prestataires	3	4	La performance de l'unique prestataire finalement recruté a été très satisfaisante
	Réactivité aux demandes des clients	-	-	
NOTATION DE LA PERFORMANCE DES AUTRES PARTIES PRENANTES		3	4	
La notation globale est donnée par: Très satisfaisant, Satisfaisant, Insatisfaisant et Très insatisfaisant.				
(i) Très satisfaisant (TS) : 4				
(ii) Satisfaisant (S) : 3				
(iii) Insatisfaisant (I) : 2				
(iv) Très insatisfaisant (TI): 1				

CONCEPTION, MISE EN ŒUVRE ET UTILISATION DU SUIVI ET ÉVALUATION (S&E)

Critères	Sous-critères	Validation IDEV	Justification/Commentaires
CONCEPTION DU S&E	Système de S&E en place, clair, adéquat et réaliste	3	Pas de système particulier mais le document de projet appuyé des visites de supervision constituait un système suffisant vu la taille et la nature du projet

Critères	Sous-critères	Validation IDEV	Justification/Commentaires
	Les indicateurs de suivi et le plan de suivi ont été dûment agréés	3	Le document de projet a des indicateurs clairs
	Existence d'indicateurs désagrégés selon le genre	-	S/O
	Les données de référence ont été disponibles ou collectées durant la conception	3	Pas d'étude sur la fragilité avant le projet
	Autres à préciser		
NOTE DE LA CONCEPTION DU S&E			
MISE EN ŒUVRE DU S&E	La fonction S&E est adéquatement pourvue de personnel et équipée	3	Par les missions de supervision
NOTE DE LA MISE EN ŒUVRE DU S&E			
UTILISATION DU S&E	L'emprunteur a utilisé les informations de suivi pour la décision	2	Malgré les efforts de suivi, la composante 2 n'a pas eu lieu
NOTE DE L'UTILISATION			
NOTATION GLOBALE DE LA PERFORMANCE DU S&E		3	

EVALUATION DE LA QUALITE DU RAP

Critère	RAP-EVN (1-4)	Justifications/Commentaires
QUALITE DU RAP		
1. Degré et qualité de l'exhaustivité des éléments de preuves et de l'analyse du RAP pour étayer les notations des différentes sections. <i>" les conclusions des analyses devront résulter d'éléments de preuves provenant de plusieurs sources de données (au moins deux). Des données de différentes sources ont été examinées ensemble pour évaluer chaque section".</i>	3	Le RAP est succinct mais en adéquation avec la taille du projet
2. Degré d'objectivité des notes d'évaluation du RAP. <i>(4=100% des notations ont été validées ; 3= au moins 75% des notations ont été validées ; 50% à 75% des notations ont été validées ; 1= moins de 50% des notations ont été validées)</i>	1	La différence entre le RAP et la revue provient toujours d'une différente appréciation de l'importance relative de la composante réalisée. La revue est d'accord que c'était la composante la plus importante mais ce fait seul ne suffit pas pour compenser la non-réalisation des autres composantes
3. Degré de cohérence interne des notations d'évaluation du RAP ; inexactitudes ; incohérences (dans les différentes sections) entre les textes et les notations ; cohérence entre la note globale et les notations des différentes composantes. <i>"les notations devraient être bien étayées avec une justification claire basée sur des évidences, conformément aux directives en la matière".</i>	2	Les notes sont cohérentes avec la vision de l'équipe du RAP mais cette vision est biaisée
4. Degré d'identification et d'évaluation des facteurs clés (internes et exogènes) et des effets inattendus (positifs et négatifs) ayant affecté la conception et la mise en œuvre.	2	

5. Adéquation du traitement des mesures de sauvegarde, des questions fiduciaires, de l'alignement et de l'harmonisation.	3	Mais cette question ne se pose pas vraiment vu la nature du projet
6. Degré de solidité des processus de génération et d'analyse des données (y compris les taux de rentabilité) en appui à l'évaluation du RAP.	S/O	
7. Adéquation globale de l'accessibilité des éléments de preuves (à partir du RAP, y compris les annexes et les autres données fournies).	3	Le RAP inclut en annexe le dernier rapport sur l'état d'exécution et sur les résultats
8. Dans quelles mesures les enseignements tirés (et les recommandations) sont clairs et fondés sur l'évaluation du RAP (éléments de preuve et analyse).	3	Ils sont en adéquation
9. Degré de clarté et d'exhaustivité globale du RAP.	2	Le RAP est succinct et couvre suffisamment les différentes questions vu la taille et la nature du projet, mais n'adresse pas le problème de la composante non-réalisée
Autres (à spécifier)	-	
NOTE SUR LA QUALITE DU RAP	2.38	
Conformité du RAP avec les directives (RAP/OM ; IDEV)		
1. Délais de livraison du RAP (A temps = 4; en retard = 1)	4	Le RAP est daté du 5 mai 2016 soit moins de 6 mois après la clôture du projet le 31 décembre 2015
2. Degré de participation de l'Emprunteur, du Co-financier et du Bureau Extérieur dans la préparation du RAP ***	2	Le RAP semble être un produit uniquement de la Banque, la participation du pays n'est pas évidente
3. Autres aspects (à spécifier)	-	
Note sur la conformité du RAP	3	
*** Noté Élevé/exemplaire (4), ou substantiel/significatif (3), ou modéré (2), ou négligeable (1)		